

**COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE  
du mardi 7 décembre 2021 à 18 H 30.**

---

**Présents :** CHARTIER Mickaël, SAUJON Philippe, BUREL Sébastien, FRAFIL Tony, BREILLAD Maxime, REAULT Christiane, GUERIN Charlène  
**Secrétaire de séance :** Madame Charlène GUERIN

---

**ORDRE DU JOUR**

---

- ✓ Délibération rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
  - ✓ Délibération sur le Pacte de Gouvernance CCPG ;
  - ✓ Présentation du rapport d'activité 2020 CCPG ;
  - ✓ Réserves incendies ;
  - ✓ Questions diverses
- 

1- Le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité

**2- Délibération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Après une présentation du rapport annuel, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**3- Délibération : Pacte de gouvernance CCPG**

Le Pacte de Gouvernance permet d'être plus informé sur la Communauté de Communes et de travailler d'avantage les uns avec les autres.

Après une présentation de celui-ci, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**4- Délibération : Rapport d'activité 2020 CCPG**

Après une présentation du rapport d'activité 2020 de la CCPG, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**5- Réserves incendie**

Toutes les réserves incendie ont été installées et mises en eaux. Elles sont opérationnelles.

Le remplissage de 3 d'entre elles s'est fait grâce aux riverains et l'autre a nécessité l'aide d'un agriculteur et de sa tonne à eaux.

Sur une des réserves, le volant a dû être changé car il était défectueux.

Le remboursement du remplissage auprès des riverains se fera par rétrocession à l'aide des factures du SMEG (Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine) et du relevé des compteurs au début et à la fin de chaque remplissage. Un engagement d'indemnisation pour 120 m3 (2€ du m3).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **6- Questions diverses**

- Deux factures pour la prise en charge d'un chien errant ont été réglées par la mairie. Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour rétrocéder celles-ci au propriétaire du chien, Monsieur PETRICK résidant au 2 rue des Basses Noues à Oroux. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.
- Madame CHAUVIERE Jeanne-Marie a envoyé un courrier expliquant qu'il serait nécessaire de faire quelques travaux de rénovation dans l'église. Le conseil municipal va étudier la demande. Une réponse lui sera envoyée.
- L'acquisition du terrain de Monsieur VERGNAULT est toujours en attente pour cause de soucis d'envoi de documents auprès de la préfecture. Problème en cours de résolution.
- Madame Isabelle NAULIN a été recrutée comme agent recenseur pour 2022. Elle débutera sa formation courant janvier.
- Le devis pour un défibrillateur a été accepté par le conseil municipal. Il sera mentionné dans le budget pour 2022. Voir si une subvention pourrait être demandée pour le financement.
- Pas de prestataire pour l'enherbement du cimetière cette année. Les recherches continuent.
- La fin des travaux sur le réseau des eaux pluviales a révélé une plus-value de la facture M'RY. Un rendez-vous a été fixé pour discuter du sujet et voir si possibilité d'un arrangement. Un passage caméra dans le busage est en prévision pour l'année 2022.
- La deuxième édition de la Gazette est en cours de réalisation. Visionnage des pages concernant le cimetière ainsi que des réserves incendie.

Fin de la séance : 20h30